

## Saint-Nazaire : des séances spéciales musulmanes



Article rédigé par *Breizh-info.com*, le 11 octobre 2017

source [Breizh Info.com]

C'est une [annonce sur la page Facebook](#) de l'Association culturelle musulmane (ACM) de Saint-Nazaire : depuis début septembre, des séances de sport non mixtes et réservées aux femmes ont lieu dans la salle municipale d'Herbins, 117 rue de la Croix Amisse, au nord de Saint-Nazaire. Une pratique qui relève d'un strict communautarisme sans être toutefois interdite, et qui est dénoncée dans un communiqué par le Front national nazairien.

Deux créneaux ont été organisés : le lundi de 9h30 à 11h30, avec un atelier fitness, et le jeudi de 18 à 20h avec de la boxe et du full contact en musique. Les séances sont strictement « *entre femmes* » et donc interdites aux hommes. Une situation qui pose question au vu du soutien municipal à l'ACM par le biais de subventions.

Nous n'avons pas réussi à joindre l'ACM de Saint-Nazaire pour qu'elle donne son point de vue sur cette initiative – un de nos interlocuteurs avait visiblement des difficultés de compréhension du français, un autre, pourtant parfaitement audible, affirmait qu'il n'y avait pas de réseau. Le Front national de Saint-Nazaire de son côté dénonce ces séances non-mixtes dans un communiqué de presse :

*« Ces pseudo-activités sont discriminatoires à l'égard des hommes. Elles compromettent en effet l'égalité entre les femmes et les hommes, l'un des principes fondamentaux de notre république. L'ACM devrait relire la loi 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, laquelle, comme toute loi, est censée s'appliquer partout ».*

Le FN dénonce aussi le rôle trouble de la municipalité socialiste : *« L'ACM ne respecte donc pas cette loi sur l'égalité des sexes. Or, la majorité socialiste soutient indirectement ce projet en finançant l'ACM. Le Front national (FN) s'oppose formellement à ce genre de méthodes. Nous dénonçons la connivence entre l'ACM et la majorité municipale. Cette dernière sombrerait-elle dans le communautarisme et l'islamisme ? »*

Pas sûr que cela améliore les relations entre le FN et la majorité municipale socialiste, alors qu'un maire adjoint PS est [mis en examen pour injure publique](#) envers un élu FN, Gauthier Bouchet, et que le même élu [vient de porter plainte](#) contre le maire PS David Samzun qui l'a traité de « *facho* ».

### Sports de combats non-mixtes et en musique : c'est non pour les salafistes

La pratique non-mixte de sport ou d'activités diverses s'inscrit dans une pratique rigoureuse de l'islam. Cela dit, qu'en pensent les salafistes ? Nous sommes allés voir sur la référence, le site IslamQa créé en 1997 par Muhammad Al-Munajjida. Interdit en Arabie Saoudite car il émettait des fatwas indépendantes du conseil des oulémas, IslamQa est la référence en matière de doctrine salafiste dans le reste du monde et est disponible dans une douzaine de langues.

[Sur la question du sport](#), IslamQa affirme qu'il « *serait préférable, meilleur, plus prudent et plus discret pour la femme de pratiquer le sport chez elle, loin des clubs, des salles et des écoles, même si ces endroits étaient exempts de la mixité. En effet, on n'est pas assuré que la scène ne soit filmé par un des démons à la*

*chasse de telles occasions ».*

La mixité est complètement interdite : la femme doit « *exercer le sport aussi loin que possible des regards des hommes y compris l'entraîneur, le professeur, les élèves, les administratifs et les spectateurs. Le respect de cette condition exclut l'enregistrement (sur vidéo) des scènes du sport féminin pour éviter que les cassettes soient visionnées par des hommes* ». Si ce n'était pas clair, il y a un rappel plus loin : « *Quand les endroits où elle pratique le sport sont mixtes, l'interdiction de la pratique est évidente* ». D'ailleurs la mixité est interdite dans tous les domaines : [une autre fatwa du site](#), au sujet des écoles, indique ainsi : « *O sœur, auteur de la question ! Votre présence dans une école mixte est interdite parce que la mixité que vous avez décrite (vous) expose à la dégradation des mœurs et conduit à des pratiques abominables* ». Ensuite, dans le désordre, sont interdits les paris, les clubs de supporters, la tenue « *courte ou transparente ou serrée* », le fait de saluer ses adversaires avant de jouer le match...

Il ne faut pas aussi que le sport pratiqué soit « *un sport de combat dans lequel on frappe le visage ou la tête* » et on ne doit « *pas écouter de la musique pendant les entraînements et le jeu* ». Bien qu'elles s'inscrivent dans un islam rigoriste, les séances de sport non-mixtes, telles qu'elles sont pratiquées à Saint-Nazaire et dans le cadre de bien d'autres communautés musulmanes sont... interdites par les tenants de l'islam rigoriste. Pour eux une femme doit en effet « *se conformer aux ordres d'Allah dont l'un des plus importants est de rester au foyer et de ne le quitter qu'en cas de besoin* ». Les féministes apprécieront.

Louis-Benoît Greffe